

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille quinze, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire. Votants : 14

Date de la convocation : 31 mars 2015

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, BRUNETTA Brigitte, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjointes  
Mmes et MM CANCEL Michel DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, VIE Myriam, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie,

Absents : M ROCCHI Jérôme

Secrétaire de séance : Mme Nathalie ZAHND

***Monsieur le Maire donne lecture du Compte-Rendu du Conseil municipal du 11 mars 2015 qui est approuvé à l'unanimité.***

## **Délibération N° 2015/3-1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BRUNETTA Brigitte, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Jean Claude MIQUEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de l'exercice :	308 601.59 euros
Recettes de l'exercice :	365 263.29 euros
Excédent antérieur reporté :	212 407.23 euros
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>269 068.93 euros</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses de l'exercice :	27 704.03 euros
Recettes de l'exercice :	42 796.52 euros
Excédent antérieur reporté :	1 207.89 euros
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>16 300.38 euros</b>

## **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 : + 285 369.31 euros**

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux divers comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **Délibération N° 2015/3-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les Compte Administratif de l'exercice 2014 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

## **Délibération N° 2015/3-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'exercice 2014, et conformément aux règles budgétaires, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

**Constatant que :**

- Le Compte Administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de :  
**269 068.93 euros (a)**
- Le Compte Administratif 2014 présente un excédent d'investissement de :  
**16 300.38 euros (b)**
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 2014 s'élèvent à :  
**63 200 euros (c)**
- Le besoin de financement est donc de **(c-b) :**  
**46 899.62 euros**

**Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :**

- Affectation en Investissement (au compte 1068) : **46 899.62 euros**
- Report en Fonctionnement (Article R 002) : **222 169.31 euros**

## **Délibération N° 2015/3-4 : VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2014**

Madame Brigitte BRUNETTA, adjointe au Maire déléguée aux finances rappelle au Conseil qu'il convient, chaque année, de voter les taux des taxes directes locales.

Elle informe le Conseil que le produit fiscal 2015 à taux constants est de **171 544 euros**.

Considérant les projets à venir, elle propose d'augmenter pour 2015 deux des trois taux de 1%, de la manière suivante :

	Taux votés en 2014	Taux votés en 2015
Taxe d'Habitation	11.80 %	11.92 %
Taxe Foncière (Bâti)	12.02 %	12.14 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	79.99 %	79.99 %

Le produit fiscal attendu serait alors de **173 034 euros**.

**Où l'exposé de Madame Brigitte BRUNETTA, adjointe au Maire déléguée aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'appliquer** les taux proposés ci-dessus pour l'année 2015, soit :
  - Taxe d'Habitation : ..... 11.92 %
  - Taxe Foncière (bâti) : ..... 12.14 %
  - Taxe Foncière (non bâti) ..... 79.99 %

Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet.

## **Délibération N° 2015/3-5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions pour le Budget Primitif 2015 de la Commune :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 731 006.31 euros**

- dont un virement de **380 000.00 euros** à la Section d'Investissement

**Recettes : 731 006.31 euros**

- dont un excédent antérieur reporté de **222 169.31 euros**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Dépenses : 516 147.04 euros**

**Recettes : 516 147.04 euros**

- dont un virement de **380 000 euros** de la Section de Fonctionnement

- une affectation du résultat d'exploitation de 2014 de **16 300.38 euros**.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ses propositions.

**Délibération N° 2015/3-6 : DELEGATION DE SIGNATURE CONCERNANT LA VENTE DU TERRAIN DU FUTUR ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU (C3G)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G) a inscrit au budget 2015 la construction de l'ALAE. Il convient donc de procéder à la vente d'une partie des parcelles correspondantes, cadastrées A 245 et A 953.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que tous les documents indispensables au bon déroulement de cette opération.

**Délibération N° 2015/3-7 : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT DE DROIT PRIVE : EMPLOI D'AVENIR**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code du travail, et notamment ses articles L. 5134-112 et suivants ;  
**Vu** la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;  
**Vu** le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

**Sur le rapport de Monsieur le Maire :**

Depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Ce dispositif, qui concerne notamment, pour le secteur non-marchand, les collectivités territoriales et leurs établissements, prend la forme d'un contrat de droit privé dit contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail. Ce dispositif prévoit en outre l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale (ou cap emploi si TH) et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Ainsi, Monsieur le Maire propose :

- De créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste : Agente spécialisée des écoles maternelles (assistance de l'institutrice, hygiène des très jeunes enfants, mise en état de propreté des locaux et du matériel servant à ces enfants) ; préparation des tables et des plats, service à la cantine ; participation au ménage des locaux et des espaces verts communaux.
  - Durée des contrats : 36 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 30h
  - Rémunération : SMIC
- De l'autoriser à signer la convention avec la mission locale de la Haute Garonne (Antenne nord) et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **DE CREER** un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste Agente spécialisée des écoles maternelles (assistance de l'institutrice, hygiène des très jeunes enfants, mise en état de propreté des locaux et du matériel servant à ces enfants) ; préparation des tables et des plats, service à la cantine ; participation au ménage des locaux et des espaces verts communaux.
  - Durée des contrats : 36 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 30 h
  - Rémunération : SMIC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir selon le modèle annexé à la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2015.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Représentation au SIVU du Collège Georges BRASSENS de Monstastruc la Conseillère :** Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Cédric DEREUX ne souhaite plus être délégué auprès du Syndicat Mixte du Collège Georges BRASSENS. Madame Brigitte BRUNETTA se porte candidate pour le remplacer. Ainsi à la majorité des voix, Madame Brigitte BRUNETTA est désignée comme nouvelle déléguée avec Madame Myriam VIE.
- **Chemin du Callaret :** Mesdames Martine COGNET et Nathalie ZAHND évoquent la dernière commission tourisme de la C3G. Une enveloppe est allouée pour les projets touristiques des communes adhérentes. Aussi, Roquesérière a obtenu 8 000 € pour la remise en état du chemin du Callaret.
- **Bus scolaire :** Suite à l'utilisation d'un bus pour 9 personnes alors qu'il y avait 17 élèves à transporter, la déclaration de cet incident a été faite auprès de la Direction des transports du Conseil Général. Une suite est donnée auprès de la société de transport concerné.
- **Atelier municipal :** Monsieur Daniel TOULON informe le Conseil que la commune a obtenu le permis de construire. Il s'agit maintenant de consulter des entreprises pour tous les corps de métiers nécessaires sachant que le montant des travaux doit rentrer dans l'enveloppe fixée au début du projet.
- **Réseau de chaleur :** Monsieur le Maire informe le Conseil que les subventions pour la mise en place d'un réseau de chaleur peuvent être demandées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME sans attendre celles des fonds européens.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.**

## Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 07/04 /2015

Délibération N° 2015/3-1 – Approbation du compte administratif 2014

Délibération N° 2015/3-2 – Approbation du compte de gestion 2014

Délibération N° 2015/3-3 – Affectation du résultat de l'exercice 2014

Délibération N° 2015/3-4 – Vote des taux des taxes directes locales 2014

Délibération N° 2015/3-5 – Vote du budget primitif 2015

Délibération N° 2015/3-6 – Délégation de signature concernant la vente de terrain de l'ALAE à la C3G

### **Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 14**

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	
M. CANCEL Michel		Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme	ABSENT
M. SCHOTT Grégory			